



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES M.R.C. DE JOLIETTE

LUNDI , LE 10 février 2014.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, lundi, le 10 février 2014 à 19:30 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne et Réjean Belleville.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

Absent: Le conseiller monsieur Michel Picard

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée
- 02- Adoption de l'ordre du jour
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014
- 04- Approbation des comptes payables et payés
- 05- Correspondances
 - 5.1- Demande de payer à la semaine pour le camp de jour 2014
 - 5.2- Demande d'emprunt de la salle communautaire à titre gratuit afin d'organiser un souper-spaghetti dans le but d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer
- 06- Dépôt des rapports et autres décisions services administratifs
 - 6.1- États des revenus et dépenses au 31 janvier 2014
 - 6.2- Rapport d'interventions du Service de prévention des incendies
 - 6.3- Rapport d'exploitation des mois d'octobre et novembre 2013 – suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée
 - 6.4- Certificats d'analyse microbiologique et chimique – Certilab
 - 6.5- Rapport de facturation de l'Atelier Urbain pour le mois de décembre 2013
 - 6.6- Rapports de divulgation de certaines contributions électorales
 - 6.7- Rapports de la technicienne en loisirs pour les mois de novembre, décembre 2013 et janvier 2014
 - 6.8- Rapport financier – encaisse en date du 30 janvier 2014
- 07- Rapport des comités
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1- Dépôt du rapport des permis de janvier 2014 – Monsieur Mathieu Boucher-Trudeau
- 09- Avis de motion
- 10- Adoption des règlements
 - 10.1- Adoption du projet de règlement no. 01-2014 modifiant le règlement 04-2010 relativement à la rémunération du maire et des conseillers
 - 10.2- Adoption du règlement no. 03-2014 modifiant le règlement 1-2011 afin de procéder à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 11- Affaires nouvelles
- 12- Varia
 - 12.1- Réunions des A. A – location de salle
 - 12.2- Remboursement de frais encourus – cellulaire
 - 12.3- Adhésion ADMQ
 - 12.4- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à l'activité du Carnaval d'hiver 2014;
 - 12.5- Soumission pour la rénovation intérieure du chalet des loisirs
 - 12.6- Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes
 - 12.7- Bélanger Sauvée - Paiement d'honoraires et débours



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

- 12.8- Excavation Normand Majeau – paiement de facture au montant de 667,06\$, taxes incluses
- 12.9- Construction D&G Gagnon inc. – Paiement de facture au montant de 9 039,87\$ taxes incluses – pour la construction d'un nouveau pavillon de parc
- 12.10- Lachance et Associée, architectes - Paiement d'honoraires au montant de 2 759,40, taxes incluses pour la surveillance des travaux du nouveau pavillon de parc
- 12.11- Stéphane Bérard - Paiement d'honoraires
- 12.12- Joliette Sécurité Service – soumission pour installation d'affiche avec la mention « extincteur » suite à l'inspection effectuée
- 12.13- Nordikeau inc. - Paiement d'honoraires
- 12.14- Location d'un conteneur pour disposer des matériaux lors de la rénovation intérieure du chalet des loisirs
- 12.15- Projet « Infirmière en milieu rural » – entente de principe pour une nouvelle entente
- 12.16- Impression de cartes d'affaire
- 12.17- Conférences les matinées lanaudoises
- 12.18- Formation relative au rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme
- 12.19- L'Atelier Urbain inc. – Paiement de facture au montant de 3 733,91\$ taxes incluses – pour service d'inspection par intérim
- 12.20- PG Solutions – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'exercice financier 2014
- 12.21- PG Solutions – Création d'une charte d'investissement et d'immobilisation et mise à jour
- 12.22- Remboursement de dépenses pour le compte de la Municipalité à Mme Céline Geoffroy – souper de Noël des employés et élus municipaux
- 12.23- Remboursement de dépenses pour le compte de la Municipalité à Mme Nancy Bellerose – vin pour le souper de Noël des employés et élus municipaux
- 12.24- Vente de la motoneige, modèle alpin, année 1986
- 12.25- Création d'une page Facebook pour la Municipalité
- 12.26- Formation RCR et défibrillateur externe automatisé
- 12.27- Contrat pour téléphones cellulaires - forfait à 87,62\$ par mois
- 12.28- Achat de six tablettes et un portable avec équipements pour un conseil sans papier – 3 535,76\$ plus taxes applicables
- 12.29- Installation d'un antivirus et configuration des tablettes et du portable
- 12.30- Nano Tech informatique – Création et configuration de Dropbox sur les tablettes, mise en place des dossiers de partage et formation pour un conseil sans papier pour une somme de 221,90\$, taxes incluses
- 12.31- Bourses de stage d'une valeur de 3 000\$ offertes par l'ADGMQ, la COMAQ et l'UMQ aux municipalités désirant embaucher un(e) stagiaire
- 13- Période de Questions
- 14- Levée de l'assemblée

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2014-02-40

Il est proposé par madame Christine Marion et résolu:



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2014

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2014-02-41

Il est proposé par monsieur Pierre Venne et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 janvier et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au Conseil de l'approuver.

2014-02-42

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

D'approuver les comptes au montant de 166 542,35 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour informations à chacun des membres du Conseil, une liste de la correspondance reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au cours du mois.

5.1- Demande de payer à la semaine pour le camp de jour 2014

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de la part de monsieur Dave Hamel, résident de Notre-Dame-de-Lourdes, afin de pouvoir payer à la semaine pour le camp de jour plutôt que pour la saison complète et ce, étant donné qu'il a la garde partagée de son fils et que ce dernier ne bénéficierait des activités du camp de jour qu'une semaine sur deux ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-43

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande et ce, étant donné que la gestion qui en découlerait serait difficile et que la Municipalité devra tout de même déboursier pour les salaires des moniteurs du camp de jour pour toutes les semaines de la durée du camp de jour;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

5.2- Demande d'emprunt de la salle communautaire à titre gratuit afin d'organiser un souper-spaghetti dans le but d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de la part de madame Audrey Daviau, résidente de Notre-Dame-de-Lourdes, pour emprunter la salle communautaire à titre gratuit afin d'organiser un souper-spaghetti dans le but d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-44

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

De permettre à madame Audrey Daviau d'emprunter la grande salle communautaire à prix réduit et au même coût chargé à différents organismes, soit à 165\$, afin d'organiser un souper-spaghetti dans le but d'amasser des fonds pour la lutte contre le cancer, sous réserve de la disponibilité de la salle à la date choisie ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

06- DÉPÔT DES RAPPORTS ET AUTRES DÉCISIONS SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1- Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2014;

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.2- Rapport d'interventions du Service de prévention des incendies

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport d'interventions du Service de prévention des incendies pour les mois d'octobre à décembre 2013.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.3- Rapport d'exploitation des mois d'octobre et novembre 2014 – suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport d'exploitation quant au suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée des mois d'octobre et novembre 2013.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.4- Certificats d'analyse microbiologique et chimique – Certilab

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les rapports d'analyse microbiologique et chimique datés du 6, 8 et 20 janvier 2014. Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.5- Rapport de facturation de l'Atelier Urbain pour le mois de décembre 2013

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de facturation de l'Atelier Urbain pour mois de décembre 2013.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

6.6- Rapports de divulgation de certaines contributions électorales

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les rapports de divulgation de certaines contributions électorales des candidats participants aux dernières élections, soient : Céline Geoffroy, Fernand Moreau, Marthe Blanchette, Pierre Guilbault, Pierre Venne, Réjean Belleville, Marie Beaulieu, Christine Marion, Louis Asselin et Michel Picard, le tout conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ces rapports dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

6.7- Rapports de la technicienne en loisirs pour les mois de novembre, décembre 2013 et janvier 2014

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les rapports de la technicienne en loisirs pour les mois de novembre, décembre 2013 et janvier 2014.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ces rapports dont copies sont déposées aux archives de la municipalité.

6.8- Rapport financier – encaisse en date du 30 janvier 2014

Mme Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose un rapport financier de l'encaisse en date du 30 janvier 2014.

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère madame Marthe Blanchette invite les gens présents dans la salle à la 5^e édition du Carnaval qui aura lieu le 22 février à Notre-Dame-de-Lourdes.

Elle mentionne également que la Municipalité procède à la mise en place d'un comité des loisirs et invite les gens présents dans la salle à s'impliquer auprès de comité.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

8.1- Dépôt du rapport des permis de janvier 2014 – Monsieur Mathieu Boucher-Trudeau

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment, Monsieur Mathieu Boucher-Trudeau, décrivant les travaux effectués durant le mois de janvier 2014.

09- AVIS DE MOTION

10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1- Adoption du projet de règlement no 01-2014 modifiant le règlement 04-2010 relativement à la rémunération du maire et des conseillers

RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2010

Pour accorder et fixer une rémunération au maire, aux conseillers, ainsi que pour établir les modalités de paiement.

2014-02-45

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu

Que le règlement numéro 01-2014 soit et est adopté tel qu'il est statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tous les autres règlements antérieurs portant sur le même sujet.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION

Par le présent règlement, une rémunération annuelle et forfaitaire est accordée aux personnes suivantes dans l'exercice des fonctions visées en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

A) Au maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes :

Rémunération de base	13 977,33\$
Allocation de dépenses	6 988,67\$
.....	<u>20 966,00\$</u>

B) À chacun des conseillers de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes :

Rémunération de base	4 659,33\$
Allocation de dépenses	2 329,67\$
.....	<u>6 989,00\$</u>

ARTICLE 3 INDEXATION

La rémunération établie par le présent règlement sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de 2014.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, du montant applicable pour l'exercice financier précédent d'un pourcentage



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec établi par Statistique Canada pour le mois de septembre.

ARTICLE 4 MODALITÉS DU VERSEMENT

Les rémunérations mentionnées aux articles 2 du présent règlement sont payables en douze (12) versements égaux, le dernier mercredi de chaque mois de l'année. Cette rémunération sera ajustée au prorata selon la durée du mandat respectif de chaque membre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Les rémunérations mentionnées à l'article 2 du présent règlement seront versées, le cas échéant, le dernier mercredi de chaque mois.

ARTICLE 5 EFFET RÉTROACTIF

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier de l'année 2014.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Directrice générale

Avis de motion : 16 janvier 2014

Adoption du projet de règlement : 10 février 2014

Avis public : 11 février 2014

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

Avis public d'entrée en vigueur :

10.2- Adoption du règlement no 03-2014 modifiant le règlement 1-2011 afin de procéder à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Règlement numéro 03-2014

Décrétant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, le tout conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté par le membre qui a donné l'avis de motion et que l'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Michel Picard à la séance extraordinaire du 27 janvier 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le règlement numéro 3-2014 soit adopté et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :

2014-02-46



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

ARTICLE 2

Le conseil adopte le code d'éthique et de déontologie, lequel fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe «A».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement: 27 janvier 2014
Avis public de la présentation du règlement (art. 12 de la *loi 7 jours avant l'adoption du règlement*): 3 février 2014
Adoption : 10 février 2014
Avis public d'entrée en vigueur : 11 février 2014

11- **AFFAIRES NOUVELLES**

12- **VARIA**

12.1- **Réunions des A.A. – salle de location**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier sa résolution 2014-01-26 quant à la réservation des salles municipales pour l'organisme des A.A. pour leurs rencontres ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-47

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal modifie sa résolution 2014-01-26 afin que le prix de la location de la petite salle municipale pour l'organisme des A.A. soit fixé à 20,00\$ par mois et à 165,00\$ pour la grande salle pour chaque rencontre du dimanche au samedi et ce, à partir de janvier 2014 ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.2- **Remboursement de frais encourus – cellulaire**

ATTENDU QUE la directrice générale doit demeurer disponible en dehors des heures de travail afin de gérer les urgences qui peuvent survenir dans le cadre de la gestion de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-48

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal autorise la dépense de remboursement de 25\$ par mois à la directrice générale en compensation des frais de cellulaire encourus ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.3- Adhésion ADMQ

ATTENDU QUE la directrice générale désire faire partie de l'Association des directeurs municipaux ;

ATTENDU QUE selon le contrat de travail, il y est spécifié que la Municipalité paie ou rembourse à la directrice générale, à son choix, la cotisation annuelle comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec, laquelle cotisation est au montant de 407\$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE pour devenir membre, la directrice générale doit s'engager à suivre le programme de formation en ligne de l'ADMQ, à raison d'un minimum de trois cours par année jusqu'à complétion du programme de quinze cours ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-49

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que la Municipalité paie ou rembourse à la directrice générale, à son choix, la cotisation annuelle comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec, laquelle cotisation est au montant de 407\$, plus les taxes applicables;

De permettre à la directrice générale de suivre le programme de formation en ligne de l'ADMQ, à raison d'un minimum de trois cours par année jusqu'à complétion du programme de quinze cours ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.4- Autorisation des prévisions budgétaires relativement à l'activité du Carnaval d'hiver 2014;

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparée l'activité et le budget du Carnaval d'hiver 2014;

ATTENDU QUE dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-50

Sur la proposition de madame Marthe Blanchette
il est résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité, Carnaval d'hiver 2014 le 22 février prochain, ainsi que le budget de revenus au montant de 500 \$ et le budget de dépense de 2 200 \$ tel que déposé par la technicienne en loisirs;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.5- Soumission pour la rénovation intérieure du chalet des loisirs

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à la rénovation intérieure du chalet des loisirs ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment a procédé à l'invitation à soumissionner pour la rénovation intérieure du chalet des loisirs auprès de Asselin Multi-projets et de Construction Marco Baril inc.;

ATTENDU QUE Asselin Multi-projets n'a pas présenté de soumission;

ATTENDU QUE Construction Marco Baril inc. a déposé une soumission conforme au montant de 20 468\$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-51

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'octroyer le contrat à Construction Marco Baril inc., pour un montant de 20 468\$, taxes incluses, pour la rénovation intérieure du chalet des loisirs ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.6- Octroi d'une subvention à la Maison des jeunes

ATTENDU la demande de la part de la Maison des jeunes afin d'obtenir une subvention par la Municipalité afin de poursuivre ses activités ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que la Maison des jeunes puisse poursuivre ses activités sur son territoire ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-52

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que la Municipalité accorde une subvention à la Maison des jeunes au montant de 1 250\$ par mois pour l'année 2014, payable au début de chaque mois, pour un total de 15 000\$ pour l'année en cours ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.7- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours

ATTENDU la facture reçue de Bélanger Sauvé au montant de 2 140,83\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus au cours de l'année 2013 et non inclus dans le contrat de services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-53

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 19 décembre 2013 pour services professionnels rendus par Bélanger Sauvé au montant de 2 140,83\$, taxes incluses ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.8- Excavation Normand Majeau – paiement de facture au montant de 667,06\$, taxes incluses

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation Majeau a effectué des travaux d'asphaltage sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la facture au montant de 667,06\$ (décompte numéro 3) ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-54

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement au montant de 667,06\$, taxes incluses, à Excavation Majeau pour les travaux effectués;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.9- Construction D&G Gagnon inc. – Paiement de facture au montant de 9 039,87\$ taxes incluses – pour la construction d'un nouveau pavillon de parc

ATTENDU QUE l'entreprise Construction D&G Gagnon inc. a effectué des travaux afin de permettre la construction d'un nouveau pavillon de parc ;

ATTENDU le certificat de paiement au montant de 9 039,87\$, taxes incluses, daté du 16 janvier 2014 selon recommandation de Lachance et associée, architectes;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-55

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le versement au montant de 9 039,87\$, taxes incluses, pour les travaux effectués.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.10- Lachance et Associée, architectes - Paiement d'honoraires au montant de 2 759,40, taxes incluses pour la surveillance des travaux du nouveau pavillon de parc

ATTENDU la facture reçue de Lachance et Associée, architectes, au montant de 2 759,40\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus relativement à la surveillance des travaux lors de la construction du nouveau pavillon de parc;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-56

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 23 janvier 2014 pour services professionnels rendus par Lachance et Associée, architectes, au montant de 2 759,40\$, taxes incluses ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

12.11- Stéphane Bérard - Paiement d'honoraires

ATTENDU la facture reçue de Stéphane Bérard au montant de 661,11\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus au cours de l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-57

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 21 janvier 2014 pour services professionnels rendus par Stéphane Bérard au montant de 661,11\$, taxes incluses ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.12- Joliette Sécurité Service – soumission pour installation d'affiches avec la mention « extincteur » suite à l'inspection effectuée

ATTENDU QUE Joliette Sécurité Service a procédé à l'inspection des extincteurs et a constaté qu'aucune affiche n'était présente identifiant les endroits où sont situés les extincteurs ;

ATTENDU la soumission reçue de Joliette Sécurité Service au montant de 179,71\$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de telles affiches ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-58

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 179,71\$, taxes incluses à Joliette Sécurité Service pour l'achat et l'installation d'affiches;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.13- Nordikeau inc. - Paiement d'honoraires

ATTENDU la facture reçue de Nordikeau datée du 31 décembre 2013 au montant de 1 573,50\$, taxes incluses, pour services professionnels rendus lors de l'installation d'une vanne à la station de pompage;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-59

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture pour services professionnels rendus par Nordikeau au montant de 1 573,50\$, taxes incluses ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.14- Location d'un conteneur pour disposer des matériaux lors de la rénovation intérieure du chalet des loisirs

ATTENDU QUE lors la rénovation intérieure du chalet des loisirs, l'entrepreneur devra disposer de matériaux devenus inutiles et qu'il aura besoin pour se faire d'avoir un conteneur à sa disposition ;

ATTENDU la soumission de EBI Environnement inc. se détaillant ainsi : 55\$ pour la livraison du conteneur, 175\$ pour la levée et 44\$ par tonne métrique pour l'élimination ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-60

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 406\$ plus les taxes applicables pour la location d'un conteneur auprès de EBI Environnement inc., comprenant la livraison du conteneur, la levée et l'élimination de quatre tonnes métriques;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.15- Projet « Infirmière en milieu rural » – entente de principe pour une nouvelle entente

ATTENDU l'origine communautaire du projet « Infirmière en milieu rural », lequel est issu des consultations publiques tenues dans toutes les municipalités rurales en 2005 dans le cadre du premier Pacte rural de la MRC de Joliette (2002-2007); et que son objectif principal est d'offrir des soins de santé de proximité aux personnes âgées, visant ainsi à encourager la rétention des aînés dans leur communauté rurale, et cela, à partir d'une approche intégrée où les citoyens aînés et les acteurs des milieux sont mobilisés dans l'action;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le projet a été élaboré et mis en œuvre de manière intersectorielle par la collaboration entre différents organismes dont la MRC de Joliette et ses municipalités rurales, le comité du Pacte rural de la MRC de Joliette, le CLD de Joliette, le CSSSNL, le CLSC de Joliette, le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté » de la MRC de Joliette, et des citoyens aînés des différentes municipalités rurales;

ATTENDU QUE l'entente entre la MRC de Joliette et le CSSSNL relative au projet « Infirmière en milieu rural » prend fin le 31 janvier 2014;

ATTENDU QUE la confirmation du CSSSNL de la disponibilité de fonds suffisants au budget du projet pouvant permettre une prolongation des activités de huit (8) semaines après le 31 janvier 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2013-12-305 signifiant son acceptation de poursuivre les services offerts pour une période de prolongation de huit (8) semaines;

ATTENDU QUE les discussions et les modalités menant à une nouvelle entente entre la MRC, ses municipalités rurales et le CSSSNL sont en cours;

ATTENDU QUE le CSSSNL a soumis à la Municipalité, via la MRC de Joliette, un projet d'entente de service qui annonce les principales dispositions et modalités de la nouvelle entente;

ATTENDU la volonté de la Municipalité à poursuivre ce projet, à condition que le CSSSNL assure tous les coûts relatifs aux salaires et traitements des infirmières;

ATTENDU la volonté de la Municipalité à poursuivre ce projet, à condition que la nouvelle entente soit pour une durée minimale de cinq (5) ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de signifier à la MRC de Joliette et au CSSSNL une entente de principe, selon laquelle la Municipalité est d'accord en général avec le projet d'entente proposé, mais qu'il y aura matière à des ajustements et des clarifications dans l'entente finale;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-61

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu unanimement par les membres du Conseil :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. De signifier par cette résolution à la MRC et au CSSSNL une entente de principe, selon laquelle la Municipalité est d'accord en général avec le projet d'entente proposé, mais qu'il y aura matière à des ajustements et des clarifications dans l'entente finale, laquelle devra être d'une durée minimale de cinq (5) ans, et conditionnellement à ce que le CSSSNL assure tous les coûts relatifs aux salaires et traitements des infirmières;
3. De transmettre copie conforme de la résolution à la MRC de Joliette et au Dr Martin Beaumont, directeur général au CSSSNL.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.16- Impression de cartes d'affaire

ATTENDU QU'il y aurait lieu de procéder à l'impression de cartes d'affaire aux fins de représentation de la Municipalité par la mairesse, la directrice générale et



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

l'inspecteur en bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-62

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 95\$, plus les taxes applicables pour l'impression de 500 cartes d'affaire auprès d'Imprimerie Yado ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.17- Conférences les matinées lanaudoises

ATTENDU QU'une conférence aura lieu le 19 février 2014 à l'intention des gestionnaires et dirigeants sur la motivation et la gestion du personnel dans le cadre des matinées lanaudoises au coût de 35\$;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-63

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 35\$, taxes incluse, afin que la directrice générale puisse assister à cette conférence;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.18- Formation pour l'inspecteur municipal relativement aux droits acquis et aux règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme

ATTENDU QU'une formation relativement aux droits acquis et aux règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme aura lieu les 18 et 19 mars 2014 à Joliette s'adressant aux officiers municipaux au coût de 495\$ (membre de la COMBEQ), plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'officier municipal, monsieur Mathieu Boucher-Trudeau, désire suivre cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-64

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 495\$, plus les taxes applicables, afin que l'officier municipal, monsieur Mathieu Boucher-Trudeau, puisse assister à cette formation;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.19- L'Atelier Urbain inc. – Paiement de facture au montant de 3 733,91\$ taxes incluses – pour service d'inspection par intérim

ATTENDU QUE L'Atelier Urbain inc. a assuré le service d'inspection par intérim par l'entremise de monsieur Gabriel Larocque;

ATTENDU la facture au montant de 3 733,91\$, taxes incluses, daté du 13 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-65

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement au montant de 3 733,91\$, taxes incluses, à L'Atelier Urbain inc. pour le service d'inspection par intérim.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.20- PG Solutions – Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'exercice financier 2014

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des logiciels informatiques PG Solutions et le Gestionnaire Municipal ainsi que le soutien aux usagers à ces systèmes est à renouveler pour la présente année financière;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement soumise satisfait le Conseil Municipal;

2014-02-66

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien aux applications, PG Solutions au montant de 6 180\$, plus les taxes applicables ainsi que le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications, Le Gestionnaire Municipal, au montant de 3 750\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.21- PG Solutions – Création d'une charte d'investissement et d'immobilisation et mise à jour

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder à la création d'une charte d'investissement et d'immobilisation et de procéder à la mise à jour des codages dans le logiciel PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QUE la création de cette charte et la mise à jour du logiciel PG Solutions permettrait une économie de temps et de coûts par la suite notamment en permettant le transfert direct des données sur les formulaires du gouvernement devant être complétés;

CONSIDÉRANT QUE la création de la charte et la mise à jour nécessiterait entre cinq et huit heures de services par PG Solutions, au tarif de 135\$ par heure ;

2014-02-67

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De procéder à la création d'une charte d'investissement et d'immobilisation et à la mise à jour des codages dans le logiciel PG Solutions ;

D'autoriser la dépense au montant variant entre 675\$ et 1 080\$, soit entre cinq et huit heures de services par PG Solutions, au tarif de 135\$ par heure ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.22- Remboursement de dépenses pour le compte de la Municipalité à Mme Céline Geoffroy – souper de Noël des employés et élus municipaux

ATTENDU QUE dans le cadre du souper de Noël des employés et des élus municipaux, madame Céline Geoffroy, mairesse, a avancé personnellement les sommes nécessaires au paiement de la facture au restaurant La Disera pour le compte de la Municipalité, soit un montant de 896,40\$, taxes et pourboires inclus;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-68

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le remboursement du montant de 896,40\$, taxes et pourboires inclus, à madame Céline Geoffroy, pour le souper de Noël des employés et des élus municipaux ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.23- Remboursement de dépenses pour le compte de la Municipalité à Mme Nancy Bellerose – vin pour le souper de Noël des employés et élus municipaux

ATTENDU QUE dans le cadre du souper de Noël des employés et des élus municipaux, madame Nancy Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière, a avancé personnellement les sommes nécessaires au paiement de la facture à la SAQ pour le compte de la Municipalité pour l'achat de vin, soit un montant de 160,30\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-69

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le remboursement du montant de 160,30\$, taxes incluse, à madame Nancy Bellerose, pour l'achat du vin dans le cadre du souper de Noël des employés et des élus municipaux ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.24- Vente de la motoneige, modèle alpin, année 1986

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis une nouvelle motoneige pour créer et entretenir à la piste de ski de fond et que par conséquent, la motoneige de modèle alpin, année 1986, ne sera plus utilisée;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-70

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'affichage de la motoneige de modèle alpin, année 1986, sur Internet pour fin de vente et que toute offre raisonnable sera considérée;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.25- Création d'une page Facebook pour la Municipalité

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire créer une page Facebook au nom de la Municipalité afin de diffuser l'information et de rejoindre un plus grand nombre de personnes ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-71

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la création d'une page Facebook au nom de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

12.26- Formation RCR et défibrillateur externe automatisé

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire qu'une formation de quatre heures en réanimation cardio-respiratoire et relativement à l'utilisation du défibrillateur externe automatisé soit donnée dans les locaux de l'Hôtel de Ville à huit employés et/ou bénévoles impliqués dans divers événements organisés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette formation est donnée par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC au coût de 400,00\$;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-72

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 400,00\$, plus les taxes applicables, pour qu'une formation de quatre heures en réanimation cardio-respiratoire et relativement à l'utilisation du défibrillateur externe automatisé soit donnée dans les locaux de l'Hôtel de Ville à huit employés et/ou bénévoles impliqués dans divers événements organisés par la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.27- Contrat pour téléphones cellulaires - forfait à 87,62\$ par mois

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des changements relativement aux téléphones cellulaires de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-73

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le nouveau contrat avec Multicom communications inc., détaillant de Telus ;

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 87,62\$ par mois, taxes incluses, soit les coûts reliés au nouveau forfait;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.28- Achat de six tablettes et un portable avec équipements pour un conseil sans papier – 3 535,76\$ plus taxes applicables

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire se procurer six tablettes, soit une pour chacun des conseillers municipaux à l'exception de la mairesse et un portable pour la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que les équipements requis, afin notamment de diminuer les coûts reliés à l'achat de papier, à l'utilisation du photocopieur et d'effectuer un virage écologique ;

ATTENDU QUE les tablettes, le portable et les équipements qui seront mis à la disposition des élus et de la directrice générale et secrétaire-trésorière demeureront des propriétés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-74

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de six tablettes, d'un portable et des équipements pour un montant de 3 535,76\$;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.29- Installation d'un antivirus et configuration des tablettes et du portable

ATTENDU QUE les tablettes et le portable doivent être configurés et qu'un antivirus doit être installé sur chacun des appareils;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-75

Il est proposé par monsieur Pierre Guilbault
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense pour un montant maximal de 983\$ plus les taxes applicables pour la configuration et l'installation d'un antivirus sur chacun des appareils;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

12.30- Nano Tech informatique – Création et configuration de Dropbox sur les tablettes, mise en place des dossiers de partage et formation pour un conseil sans papier pour une somme de 221,90\$, taxes incluses

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire se procurer six tablettes, soit une pour chacun des conseillers municipaux à l'exception de la mairesse et un portable pour la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE les tablettes et le portable doivent être configurés de façon à pouvoir les utiliser de façon efficace;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-76

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 221,90\$, taxes incluses, pour la configuration des tablettes et du portable ainsi que pour la formation sur la gestion du partage des dossiers;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12.31- Bourses de stage d'une valeur de 3 000\$ offertes par l'ADGMQ, la COMAQ et l'UMQ aux municipalités désirant embaucher un(e) stagiaire

ATTENDU QUE l'ADGMQ, la COMAQ et l'UMQ offrent des bourses de stage à quatorze municipalités désirant embaucher un(e) stagiaire;

ATTENDU QUE ce stage est d'une durée minimale de dix semaines débutant au plus tôt le 1^{er} mai 2014 et vise à pourvoir un poste professionnel dans divers secteurs au niveau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2014-02-77

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les démarches pour l'affichage d'une offre de stage, le dépôt d'une lettre de candidature de la Municipalité auprès de l'ADGMQ, la COMAQ et l'UMQ et à signer tout document nécessaire à l'obtention d'une bourse de stage;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière



*Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de
Notre-Dame-de-Lourdes*

13- **PÉRIODE DE QUESTION**

14- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2014-02-78

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20:03 hre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière